

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :
A SAUMUR.
chez tous les Libraires :
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 75
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
On a le droit de refuser la publication
des insertions reçues et non payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.

Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Mai 1880.

Bulletin politique.

Quoi qu'en disent les journaux ministériels, qui aiment à s'endormir dans la quiétude, la journée du 23 mai restera comme une date mémorable. Elle nous donne, en effet, d'une manière frappante, le caractère de la situation.

Nous savons bien que la manifestation de dimanche s'est réduite à une procession de quelques brailleurs isolés, et que, dans la bousculade du Père-Lachaise, il y avait plus de curieux que d'émeutiers.

Mais, pour ceux qui veulent réfléchir et ne se prennent pas aux apparences, l'abstention de la grande masse ouvrière n'est-elle pas un symptôme grave?

Qui a donné le mot d'ordre de l'abstention? qui a dit, la semaine dernière, à la population parisienne qu'elle ne devait faire aucune démonstration publique à cet anniversaire de la Commune?

Ce n'est certes pas le gouvernement qui a parlé et qui a été écouté.

L'ordre est venu des deux comités qui commandent en maîtres toute l'armée révolutionnaire, l'Union syndicale des travailleurs de la Seine, et l'Union fédérative, qui n'ont pas craint d'affirmer leur existence, sans souci de l'autorisation gouvernementale.

Et, à cet ordre, toute la population a obéi comme un seul homme, car nous ne comptons pas les quelques douzaines de badauds qui sont allés porter des couronnes et des bouquets rouges sur les tombes des fusillés. La masse populaire est demeurée tranquille, parce que l'ordre des chefs était formel.

Il faut être bien aveugle ou bien léger pour ne pas comprendre la gravité de la situation, quand une telle discipline est observée dans les rangs révolutionnaires, quand on cons-

tate une pareille puissance de domination dans les deux comités.

Si l'obéissance est telle quand il s'agit d'abstention, que ne sera-t-elle pas quand viendra l'heure de l'action? Si les comités savent imposer une telle discipline, une soumission passive à leurs ordres, quelles forces n'auront-ils pas dans les mains le jour où ils voudront donner l'assaut au gouvernement?

On croit rêver quand on lit le Journal des Débats qui plaisante sur la manifestation manquée, qui trouve « qu'on aurait perdu beaucoup à ne pas l'avoir », et qui rit de ce que « les arrestations faites se sont bornées à quelques secrétaires de M^{lle} Hubertine Auclerc ». La rédaction de ce journal n'a donc pas eu connaissance des ordres donnés par les deux comités; elle ne veut donc pas voir ce qu'il y a de menaçant dans cette discipline passive observée par des masses populaires?

Et si nous quittons Paris pour jeter un coup d'œil sur la province, en cette même journée du 23 mai, que voyons-nous? — Le même mot d'ordre et la même discipline observés partout, à Lyon comme à Marseille?

À Lyon, malgré les conseils de la République française « qui se félicitait » trop à l'avance de la sagesse de la démocratie du Rhône, le citoyen Blanqui a la majorité. Il y a ballottage, cela est vrai; mais on annonce déjà que M. Ferrer se désiste en faveur de l'ex-prisonnier de Clairvaux.

N'y a-t-il pas dans cette élection la preuve évidente que la démocratie obéit à un mot d'ordre et que ce mot d'ordre n'est plus donné par les hommes du gouvernement ni par ceux de la République française?

Nous ajouterons encore ce fait significatif, c'est que Blanqui n'était soutenu par aucun journal lyonnais. La majorité qui lui est acquise est donc bien due à l'action secrète des comités.

À Marseille, enfin, il s'agissait de nommer dix-huit conseillers municipaux en remplacement de conseillers démissionnaires. Là encore, non-seulement les candidats

patronés par les feuilles ministérielles n'ont pas été élus, mais il n'y a même pas eu d'élection, par suite de l'ordre d'abstention donné par le Comité de l'Ordre républicain et par le Comité fédéral ouvrier.

Ces deux comités, par leur seul mot d'ordre, ont tenu le gouvernement en échec et empêché l'élection. Ils ont imposé à Marseille l'abstention devant le scrutin, comme les deux comités de Paris ont imposé l'abstention devant l'anniversaire de « la semaine sanglante ».

Nous trouvons donc bien le même jour, à Paris, à Lyon, à Marseille, la même domination des comités révolutionnaires et la même obéissance dans les rangs du peuple; — partout enfin la même force disciplinée contre le gouvernement, en vue des revendications futures.

Si maintenant on ne comprend pas que la démocratie forme une armée parfaitement organisée avec ses chefs, ses cadres et ses masses formidables, c'est qu'on se refuse à l'évidence.

La République française aura beau équivoquer, chercher à donner le change, rassurer ses lecteurs en raillant les craintes des manifestations, elle ne détruira pas les faits. Elle peut constater aujourd'hui que le règne de l'opportunisme touche à sa fin, que l'influence de M. Gambetta baisse singulièrement, que la haute presse gouvernementale ne fait plus écouter ses conseils jadis acceptés comme des oracles. Le temps n'est plus où il suffisait de compter parmi les 363 pour être élu, et où la feuille de la Chaussée-d'Antin dictait chaque jour au parti républicain la conduite à tenir.

Derrière ce parti officiel et inféodé à M. Gambetta s'en dresse un autre aujourd'hui, qui se moque des oracles infaillibles de l'opportunisme, qui trouve un peu long le règne de la République bourgeoise et bien rentée, et qui se dispose à envahir la salle du festin de Balhazar.

On se rassure en riant, parce que la rue est tranquille, parce qu'on ne s'est pas battu, parce que l'armée révolutionnaire n'a pas voulu donner, et qu'elle a annoncé d'avance

ses intentions pacifiques. Mais elle reste l'arme au bras, avec sa discipline de fer, avec son nombre formidable qui grossit tous les jours, avec son organisation qui vient de se révéler si puissante, avec toutes ses convoitises inassouvis et ses rancunes de dix ans; — et elle attend que son heure vienne! (Union.)

Chronique générale.

Hier a eu lieu l'élection du président du Sénat, en remplacement de M. Martel, démissionnaire.

M. Léon Say, seul candidat, a été nommé par 147 voix sur 276 votants. Il y a eu 129 bulletins blancs ou nuls.

M. Jules Simon n'avait jamais posé sa candidature à la présidence du Sénat, mais il s'était employé pour la candidature de M. Dufaure, lequel avait refusé pour raisons d'âge et de santé.

En conséquence, la candidature de M. Léon Say, adoptée la veille dans une réunion de la gauche, avait donc seule des chances sérieuses.

D'après le Temps, le gouvernement se préoccupe vivement de la part de plus en plus grande que les étrangers prennent à l'agitation socialiste à Paris. Outre l'arrêté d'expulsion contre les étrangers arrêtés dimanche, des mesures du même genre vont être prises contre plusieurs signataires des protestations insérées dans le Citoyen et contre les socialistes étrangers résidant à Paris signalés comme les plus remuants.

M. Andrieux a décliné la compétence du Conseil municipal au sujet des mesures de police prises par lui.

Nous croyons savoir qu'au ministère de l'intérieur on va s'occuper de dresser un

19 BULLETIN DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

La conviction de mon père m'inquiétait. Mohamed révolté, Néréisse repartirait au désert; or, j'aimais Néréisse, une douce familiarité s'était établie entre nous, et nous nous étions insensiblement attachés l'une à l'autre par les liens d'une profonde sympathie.

Il paraît étrange que je me sois lié avec une jeune fille arabe, dont le caractère et le manque d'éducation enlevaient à nos relations intimes l'affinité, partage d'une union intellectuelle mieux assortie.

Explique qui pourra le choix de mon cœur, mais il épancha sur elle ce trop plein du trésor de ses affections, trésor que nous dépensions en prodiges, que nous croyons inépuisable, et dont nous ne sommes avertis que lorsqu'il est à peu près dissipé.

Vive, aimante, j'éprouvais le besoin de le jeter, comme l'on dit, par les fenêtres. Néréisse se rencontra sur mon chemin, je lui donnai sans compter, sans réclamer de retour. C'est le propre de

l'amitié de se suffire, d'aimer pour aimer. Cependant je m'apercevais que j'étais unie à une inférieure.

Enfant du soleil, ce dieu qui brûle ou vivifie, livré à ses instincts, l'Arabe ne développe en lui que deux sentiments naturels : la haine et l'amour.

Hair ou aimer, point d'intermédiaires. L'amitié avec ses délicatesses, ses sensibilités, son tact exquis, tel que nous le comprenons, est le fruit d'une civilisation avancée et d'une éducation raffinée. M'attendre à le trouver en Néréisse eût été folie. Elle m'aimait à sa manière et je n'étais peut-être pas la plus mal partagée; car, ce que je perdais du côté de l'idéal, je le regagnais en franchise.

Mohamed voyait avec satisfaction notre intimité. Ses réceptions affables l'encourageaient; en sorte que, frayant avec les chrétiens, Néréisse se mit au courant de leur genre de vie, qu'elle eût volontiers adopté.

Nous la fîmes assister à un bal; nous l'avions habillée à la française; dans cette toilette elle était si belle que nous voulûmes absolument qu'elle y parût sans son haïck (voile).

Elle résistait, alléguant que son père la tuerait, s'il apprenait cette infraction aux coutumes du pays. Nous insistâmes, et moi plus que les autres; son triomphe eût été le mien. Elle consentit enfin avec répugnance; mais, honteuse de sa toilette et de sa condescendance, à peine entrée elle ressortit.

Son apparition ne fut remarquée que de quelques dames et d'Henry Kinstone, le bel Anglais. Néréisse ne nous en voulut pas, et cependant cette légère faute, que notre inexpérience la força de commettre, eut pour elle des suites funestes.

Aucun désaccord ne s'éleva entre Néréisse et moi que sur l'article esclave. Sur celui-là, par exemple, nous ne nous entendions pas. Je perdis mon équilibre à lui prêcher que Kadji, Saïda et Thalée étaient des créatures comme elle.

Jamais Néréisse ne put admettre qu'une esclave fût son égale, pas plus qu'elle ne se croyait celle de l'homme.

Née sous un ciel où l'oppression appose son cachet sur le front de la femme, accoutumée à la voir maltraiter par le père, l'époux, l'enfant, pour elle, ses Mauresques étaient des machines à satisfaire ses volontés, machines pour lesquelles ses caprices étaient des lois, et dont elle ne souffrait ni lenteur, ni hésitation. Son « Je le veux » signifiait : je le veux, et non je le voudrais. Possible ou impossible, il fallait l'exécuter. Dans le premier cas, on la satisfaisait sur le champ; dans le second, les Mauresques savaient à quoi s'en tenir.

Néréisse n'était pourtant pas cruelle : de bonne foi, elle se figurait que le meilleur moyen de se faire obéir est celui qu'emploie le maître envers sa femme et sa fille... les coups! et elle en usait sans se douter de son atrocité, d'autant plus qu'elle

n'était tyrannique que par boutades ou surexcitée par des ennus d'intérieur.

Hors de là, Thalée et Saïda menaient une douce existence. Des négresses, attachées au service spécial de la tente ou de la maison, les déchargeaient des rudes travaux, et sous la surveillance de Kadji, assises les bras croisés, sur des nattes d'alfa, elles attendaient que Néréisse les appelât.

Avaient-elles commis quelques fautes, on ne les maltraitait plus en ma présence; mais au son aigu, prolongé du sifflet d'argent de Néréisse, Youe, négresse aux formes athlétiques, à la force herculéenne, accourait et emmenait les coupables qui reparaissent portant les marques de son fouet.

Saïda et Thalée n'imploraient la pitié de Néréisse que lorsqu'elle les menaçait de les vendre. Une maîtresse impitoyable pouvait les acheter pour leur faire piler ses grains, tisser ses gandourah, laver, repasser, moudre jour et nuit et les battre comme plâtre par-dessus le marché. Au moins leur kébira n'exigeait pas de travail, et, plus généreuse que ses pareilles, les gratifiait de parures et des bijoux qu'elles enviaient.

Je suis persuadée qu'élevée en Europe, d'après nos principes, la fille de Mohamed eût été d'une angélique bonté. Soumise au despotisme de la famille, si elle ployait ses esclaves sous un joug de fer et ne compatissait pas à leurs maux qui n'en étaient pas dans son idée, Néréisse était modeste,

tableau de toutes les congrégations religieuses.

Ce tableau sera divisé en deux catégories : congrégations autorisées et congrégations non autorisées.

Ce travail, bien entendu, a pour but de servir à l'exécution des décrets du 29 mars. Il sera soumis à l'approbation du conseil des ministres avant l'arrivée des préfets à Paris.

Ces fonctionnaires seront, en effet, mandés par M. Constans dans le courant du mois de juin.

Au tableau que fait préparer le ministre sera joint un rapport concluant à l'expulsion *manu militari* de toutes les congrégations non autorisées, sans exception, qui ont des établissements ouverts à l'enseignement.

L'opinion de M. Constans, différente de celle de M. Lepère, paraît être définitivement arrêtée sur ce point que toutes les congrégations de femmes non autorisées doivent être dissoutes comme les congrégations d'hommes.

Le Conseil municipal de Maisons-Alfort vient de voter à l'unanimité que toutes les statues et images religieuses, y compris le Christ, qui existent dans les écoles communales, soient immédiatement enlevées.

On lit dans le *Gaulois* :

« M. Constans, à son avènement à l'Intérieur, était fort embarrassé : il ne trouvait plus personne à révoquer. Pendant les huit premiers jours, son anxiété a été grande.

Enfin, M. Constans vient de mettre, heureusement, la main sur une épuration. Il a révoqué M. Marchi, directeur de la maison centrale d'Aniane (Hérault), l'ancien directeur de l'île Sainte-Marguerite, qui a laissé *évaader Bazaine*.

Voici une seconde révocation qui fera encore plus de bruit :

M. Guillaume Guizot est révoqué comme chef de division des cultes non catholiques, et est remplacé dans ces fonctions par M. Eugène Hepp, ancien secrétaire du consistoire de la confession d'Augsbourg à Strasbourg.

Quand les républicains s'y mettent, rien ne les arrête, ni le ridicule dont ils se couvrent, ni les sifflets qui les poursuivent, ni même la conviction qu'ils ont des bêtises qu'ils font. En voici encore une preuve :

M. Turquet, que l'insensée exposition des beaux-arts de 1880 rendra à jamais célèbre, est l'auteur d'un projet de loi ayant pour objet l'aliénation des bijoux de la couronne, et, comme on devait s'y attendre, M. Magnin, ministre des finances, s'est empressé d'approuver le projet de son sous-secrétaire d'Etat.

M. Turquet propose de faire trois parts des diamants de la couronne. La première comprendra les bijoux historiques, tels que le Régent, et sera déposé au Louvre ; la deuxième contiendra les pierres précieuses

ayant une valeur particulière minéralogique, et sera déposée au musée des mines. Enfin, la troisième, celle destinée à être vendue, ne se composera que de la bijouterie royale ou impériale n'ayant qu'une valeur matérielle.

C'est le produit de cette vente qui constituera le capital de dotation des musées nationaux. Les revenus de ce capital seront seulement employés pour l'acquisition des œuvres d'art destinées aux musées.

Il faut avouer que M. Turquet s'est donné là un mal bien inutile, et qu'il aurait pu éviter à la majorité de la Chambre de commettre une maladresse de plus. Car, enfin, nous nous refusons à croire que M. Turquet se soit imaginé qu'en vendant les bijoux de la couronne, il empêcherait jamais le rétablissement d'une monarchie quelconque ? S'il arrivait que, de par la volonté du peuple, la République dont nous jouissons aille rejoindre ses aïeux, ce n'est pas l'aliénation des bijoux anciens, décrétée par M. Turquet, qui empêcherait le rachat de nouveaux bijoux !

Nous lisons dans le *Français* :

« Il paraît que M. Gambetta a renoncé à donner au général marquis de Galliffet le poste de gouverneur de Paris. C'eût été une menace trop directe à des gens devant lesquels M. Gambetta capitulera toujours. Il serait question de créer une fonction d'inspecteur général de la cavalerie et de confier cette fonction au général de Galliffet. Très-justement, le général estime que la cavalerie est, de tous les corps, celui qui peut être le plus utilement employé, pour « le service de la République », à la répression des troubles à l'intérieur dans certaines circonstances critiques. C'est faute d'avoir fait appel à la cavalerie que les grévistes de la Ricamarie ont été frappés d'une manière qui a provoqué si profondément les réclamations des radicaux ; le général de Galliffet entend profiter de l'expérience. Il faut ajouter que les officiers de cavalerie passent pour être généralement animés de sentiments très-conservateurs. »

UN JÉSUIE EN SORBONNE.

Un fait, qui mérite d'être signalé, vient de se passer en Sorbonne. Le R. P. d'Esclabais d'Hust, de la Compagnie de Jésus, sorti un des premiers de l'École polytechnique et de l'École des mines, actuellement professeur à l'École de la rue Lhomond, soutenait samedi sa thèse de doctorat ès-sciences mathématiques devant une assistance nombreuse.

Le Révérend Père a obtenu un grand et légitime succès et a reçu les compliments les plus flatteurs de ses examinateurs. Le président du bureau lui a dit entre autres choses qu'il avait montré les qualités les plus éminentes du professeur dans la manière dont il avait soutenu sa thèse, et que la Faculté constatait avec bonheur qu'il était apte à rendre les plus grands services dans l'enseignement.

Voilà une réponse éloquente aux sottises accusations des républicains, et en particulier aux décrets du 29 mars.

Néréisse l'approcha de son oreille : le tic-tac du mécanisme était distinct.

— Tu souffres toujours, mignonne, tu parais atterrée ?

— Ma montre est arrêtée, boudai-je, je n'ai pas dormi aussi longtemps.

— Pardonne-moi.

— Eh non !

— Eh si, mademoiselle. Écoute ! l'horloge de la chambre de nos femmes sonne.

J'écoutai.

Il fallut me rendre à l'évidence. Mon sommeil avait duré quatre heures, durant lesquelles Néréisse n'avait pas fait un mouvement, ni permis qu'on lui apportât son repas du milieu du jour, et elle trouvait extraordinaire que je fusse en admiration de son dévouement.

— Ne ferais-tu pas cela pour moi, Hélène ?

— J'ai peur que non, dis-je avec une naïveté embarrassée.

— Ce laps de temps serait en effet une éternité pour une bougeante petite Française. Mais qu'as-tu pour être si émue ?... relève la tête... regarde-moi... Quoi ! des larmes ! Oh ! la vilaine enfant gâtée !

— Néréisse, que tu es bonne ! m'écriai-je ; je me souviendrai toute ma vie de ces quatre heures de patience.

Je me suis souvenue.

Je lui ai prouvé que si j'étais incapable de m'im-

Le *Pèlerin* a été saisi dans ses bureaux et à la poste, pour avoir représenté l'archevêque de Paris fusillé en 1871. Les exemplaires saisis sont au nombre de 70,000 environ.

Si le *Pèlerin*, au lieu de reproduire l'image des victimes, avait glorifié les assassins, il eût été traité avec moins de sévérité. Comment n'a-t-il pas compris que ses dessins étaient une critique sanglante pour un gouvernement qui va chercher les hommes de la Commune pour en faire les diplomates de la République française ?

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs, à la date du 20 mai, une circulaire relative aux dispositions à prendre pour assurer l'enseignement de la gymnastique, rendue obligatoire dans toutes les écoles publiques.

La circulaire constate que le nombre des écoles primaires pourvues de cet enseignement est encore bien restreint, et, comme il n'est pas possible d'attacher un maître de gymnastique à chaque école, les instituteurs auront, dans la plupart des cas, à se charger de cet enseignement.

Le ministre fait préparer à cet effet un manuel divisé en deux parties : la gymnastique sans appareils et les exercices militaires.

Ce manuel sera mis entre les mains de tous les instituteurs.

La circulaire renferme, en outre, les prescriptions suivantes :

« Dans les lycées, collèges et écoles normales primaires, les exercices gymnastiques doivent se faire au moins quatre fois par semaine, à raison d'une demi-heure par séance ; dans les écoles primaires, il serait désirable que le nombre de leçons fût également de quatre.

« Vous voudrez bien inviter MM. les inspecteurs d'académie à saisir les conseils départementaux de la question, lors de leur prochaine réunion, et vous me ferez connaître les résultats des délibérations de ces assemblées ; j'en tiendrai compte lorsque j'aurai à soumettre au conseil supérieur le projet de règlement général des études.

« L'enseignement est obligatoire pour tous les élèves : il ne pourra y avoir d'exception que pour ceux qu'une constitution par trop délicate ou des infirmités mettraient dans l'impossibilité d'y prendre part ; cette impossibilité devra être constatée par l'autorité médicale. »

Etranger.

ANGLETERRE. — M^{me} Léon Say a lancé deux mille cartes d'invitation pour le bal qu'elle va donner le 4 juin à Albert-Gate. Ce sera sa soirée d'adieu. Elle déteste Londres plus encore que son mari qui, pour en finir avec ses querelles de ménage, a juré à sa femme que, président du Sénat ou non, il ne resterait pas ambassadeur en Angleterre.

— Le cabinet britannique a déjà notifié toutes les puissances européennes, sans exception, à protester contre le blocus étatique des ports chinois. La Grande-Bretagne a déclaré en outre que l'intérêt de ses relations commerciales l'obligerait à forcer le blocus.

— M. de Bismark est attendu le mois prochain avec sa femme et son fils aîné à l'île de Wight et très-probablement à Londres.

ALLEMAGNE. — Le prince de Bismark écrit trois charmants billets privés à trois des évêques allemands dépossédés.

C'est la première fois que le chancelier daigne recourir à ce style épistolaire qui se résume en ces trois mots : « Catholiques, tenez l'ordre que le chancelier demande à ces trois évêques d'avoir assez d'esprit pour le comprendre, assez de charité pour lui pardonner, assez de patriotisme pour le secourir. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

RESERVE DE L'ARMÉE ACTIVE.

Classe de 1874.

Les disponibles (hommes de la 2^e portion, hommes maintenus ou renvoyés dans leurs foyers conformément aux dispositions énoncées de l'article 17) de la classe 1874 qui auront droit à leur passage dans la réserve de l'armée active, le 1^{er} juillet 1880, sont prévus qu'ils devront, à partir du 30 mai prochain et jusqu'au 27 juin suivant, déposer leur livret individuel à la Mairie de leur domicile ou de leur résidence, ainsi qu'il est indiqué à la page 2 de ce livret.

Les livrets seront pris à la Mairie par la gendarmerie et adressés par elle au bureau de recrutement pour y faire établir les certificats de passage ; ils seront renvoyés à la gendarmerie, qui les remettra aux intéressés.

Les hommes qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Dimanche prochain, à 8 heures du soir, la musique de l'École mutuelle exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

- 1^o *Hambourg*, pas redoublé (ZIEGLER).
- 2^o *Martha*, fantaisie (FLOTOW).
- 3^o *La Noce du Village*, chœur à 4 voix (LAURENT DE RILLE).
- 4^o *La Traviata*, fantaisie (VERDI).

L'administration des chemins de fer de l'Etat vient de soumettre à l'homologation ministérielle deux tarifs spéciaux établis dans le but d'obtenir l'unification des tarifs spéciaux actuellement en vigueur sur les différentes lignes du réseau de l'Etat.

Ces deux tarifs sont déposés dans toutes

affectueuse avec les femmes de sa condition, qu'elle ne pouvait voir souffrir sans chercher à les soulager.

Je me plaignais un jour d'une violente migraine.

— Essaie du baume d'Arabie mélangé de vin de Back, me dit-elle.

Je me baignai les tempes et le front d'éloméa.

Ce remède n'eut pas d'effet.

— Ma migraine ne se passera que par le repos, je retourne à la maison me coucher, lui dis-je.

— Le soleil est si ardent, cette chaleur accablante redoublera ton mal. Reste et étends-toi sur le divan, ou viens sur mes genoux, tu appuieras ta tête sur mes épaules.

— Je te fatiguerai ?

— Tu es la légèreté de la tourterelle ; la tourterelle fatigue-t-elle quelqu'un de son poids ? Réponds... on ne te troublera pas.

Elle me prit et je m'endormis comme elle le voulait.

Lorsque je rouvris les yeux :

— Souffres-tu encore ? me demanda-t-elle.

— Ma migraine est dissipée, je me sens mieux... le jour semble tombé : quelle heure est-il ?

— Vois à ta montre.

— Je ne l'ai pas montée hier, dis-je en la regardant ; elle est arrêtée.

— Donne. Non, elle marche.

— Elle marche ?

mobiliser quatre heures d'horloge pour protéger le sommeil d'une amie, j'avais le courage de braver fatigues et dangers pour la revoir et adoucir son sort.

Lionne et gazelle, peint au vif le caractère de Néréisse, fouguese et timide, explosive et douce ; attrayants contrastes de fauve énergie et de molle nonchalance, de grâce et de force, de rudesse et de sensibilité.

Exerçant un grand empire sur elle, je bravais ses colères, que j'avais le pouvoir d'apaiser. Chose étrange ! Néréisse se contentait toujours en présence de Camille, qu'elle ne rendit spectatrice d'aucun emportement. De son côté, Camille ne lui parla jamais de son héros. Une arrière-pensée les astreignait-elle à garder une réserve officielle, ou leur instinct de femmes les avertissait-il qu'elles étaient rivales de beauté, de jeunesse et d'attraits ? Soit l'un ou l'autre, elles se tenaient sur la défensive, et Camille ne se fut pas permis ce que je me permettais vis-à-vis de Néréisse, que je lutinais continuellement.

Qui nous eût vues ensemble, elle, molle, nonchalante, paresseusement couchée ; moi, vive, bruyante, me mutinant contre son indolence, eût dit un oiseaulet agaçant un cygne.

Je savais l'irriter et la calmer : se fâchait-elle, je me fâchais plus fort ; et, en fin de compte, riant de mes malices, elle me laissait ordonner et com-

mander chez elle en maîtresse absolue.

Camille, confondue de ma hardiesse et de sa patience, le lui reprocha.

— S'il me plaît d'être son esclave, cela ne regarde personne, dit Néréisse.

— Assurément non, dit Camille déconcertée, mais Hélène te tourmente.

— Hélène m'aime, et j'aime Hélène comme une sœur ; elle m'amuse ; son affection m'est chère ; elle a la mienne ; et, ne l'edt-elle pas, que je me soumettais à ses volontés, car la colère de mon père et de Toumy retomberait sur moi si je le contrariais.

— C'est malheureux qu'Hélène ait déçu au bel Henry Kinstone, reparti malicieusement Camille, sans quoi l'on serait tenté de croire qu'elle soumettait tous les cœurs, même celui de sir James Barnard, que personne n'a, je gage, soumis jusqu'ici. Figure-toi...

Et la moqueuse raconta à Néréisse les incidents d'une promenade en mer que nous avions faite en compagnie de la famille Kinstone.

(A suivre.)

AUGUSTA COURPI.

les gares du réseau où le public peut en prendre connaissance.

Théâtre. — M. Lauzoni, administrateur des *Tournées artistiques*, nous prie d'annoncer que M. Germain, du théâtre des Variétés de Paris, accompagné de seize de ses camarades du même théâtre, a traité pour donner une représentation à Saumur le dimanche 13 juin prochain.

Cette soirée sera composée d'un spectacle coupé formant cinq actes, genre des Variétés de Paris. Le programme doit nous être soumis prochainement.

De plus fort en plus fort.
On ne cesse de signaler les maladresses commises par les conseillers municipaux républicains. Pour en augmenter le chapitre, nous n'aurons garde d'oublier la délibération que vient de prendre le Conseil municipal de Lyon. Impossible de rien imaginer de plus grotesque.

« A partir de ce jour, aucune cloche ne pourra être mise en branle dans les églises de Lyon, sans que l'ARCHEVÊQUE EN AIT OBTENU L'AUTORISATION DU PREFET. »

Ce dernier en a référé au ministre de l'intérieur, qui a répondu qu'il n'y avait aucun compte à tenir de cette délibération fantaisiste.

Et Lyon est la seconde ville de France.

Nous trouvons les quatre lignes suivantes dans les « Echos et nouvelles » du *Grand Journal*, organe républicain :

Echo des récentes élections aux conseils généraux :

M. Haran, élu conseiller général de Saumur.

On peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?

LOUDUN.

La chambre des notaires de l'arrondissement de Loudun, pour l'année 1880, est ainsi composée :

M. Bernier, notaire à Monts, président ;
M. Chicoteau, notaire à Loudun, secrétaire ;

M. Herbault, notaire à Saint-Léger, syndic ;

M. Turquois, notaire à Martaisé, rapporteur ;

M. Noblet, notaire aux Trois-Moutiers, trésorier ;

M. Gaultier, notaire à Loudun, et M. Granger, notaire à Moncontour, membres.

POITIERS.

Mardi matin, à dix heures et demie, a eu lieu à l'évêché la levée du corps de M^r Pie. À onze heures, le cortège s'est dirigé vers la cathédrale. La gendarmerie et l'artillerie à cheval ouvraient la marche.

Venaient ensuite les pensions congréganistes, la musique de l'artillerie, les séminaires, les curés du diocèse, seize évêques ou abbés mitrés, puis le cardinal Donnet, puis le char traîné par quatre chevaux et couvert de fleurs.

Les cordons du poêle étaient tenus par le maire de Poitiers, M. Cantin Meniel, le commandant de l'artillerie, M. Babinet, le préfet, M. Granet, et le premier président, M. Merveilleux.

Derrière le char funèbre, venaient toute la cour d'appel, les avocats, les facultés en robe, les autorités civiles en uniforme, les adjoints, le conseil municipal et les membres des divers services publics.

Le cortège était fermé par un détachement d'artillerie à cheval et un bataillon du 43^e de ligne avec sa musique.

FONTENAY.

Samedi matin, à la caserne d'infanterie de Fontenay (Vendée), six hommes travaillaient, sous un hangar, à la confection de petites cartouches destinées aux tubes à tir. Une des amorces s'enflamma et communiqua le feu à une trainée de poudre, puis aux boîtes qui sautèrent.

Le hangar fut en partie démolí par la violence de l'explosion, et les six hommes ensevelis sous les décombres. Trois d'entre eux parvinrent à se dégager : ils n'avaient aucun mal. Les trois autres furent brûlés grièvement. On les transporta aussitôt à l'hôpital.

RENNES.

L'*Etoile*, d'Angers, a reçu de son correspondant de Rennes les lignes suivantes sur l'*Exposition d'horticulture* :

« Est-ce bien une exposition d'horticulture ? Il y a un jardin arrangé avec goût, il y a des fleurs, mais d'horticulteurs il n'y en a qu'un dont on puisse citer le nom. Ce que nous avons le plus admiré, c'est d'abord des légumes splendides. Ah ! pour des légumes, il y a des légumes, tout un côté du terrain l'est donc une exposition de légumes ; enfin mettons expositions de fleurs et légumes et parcourons le jardin divisé, il faut le dire, de la façon la plus heureuse par le jardinier en chef du Thabor, M. Collen, qui n'en est plus à faire ses preuves.

« Un membre de la commission se met gracieusement à notre disposition et nous donne le nom des exposants, ou plutôt de l'exposant. D'où vient cette charmante pyramide en mosaiculture ? — C'est le frère Henry.

— Et ces jolis massifs dessinés avec tant de bonheur ? — Frère Henry. — Et cette superbe collection de coléus qui se trouvent dans la serre ? — Frère Henry. — Mais, Monsieur, il n'y a donc que le frère Henry à avoir exposé ? — Je dois avouer qu'il a lui seul composé la moitié de l'exposition. — C'est très-fâcheux. — Pourquoi ? me demande mon compagnon. — Mais, Monsieur, ne vous semble-t-il pas fâcheux, au point de vue de nos institutions, qu'un frère se permette ainsi d'être un horticulteur exceptionnel ? Qu'en vont penser nos gouvernants ? La République peut-elle tolérer une pareille audace chez les congréganistes ?

« Deux mots sur le digne frère : directeur des cultures de l'institution de Saint-Vincent, le frère Henry est un savant hors ligne pour la taille des arbres fruitiers. Il nous a prouvé, comme fleuriste, qu'aucune branche de l'horticulture ne l'embarrasse. Qu'il reçoive l'expression de notre sincère admiration. Nous nous rappellerons longtemps l'exposition d'horticulture du frère Henry à Rennes.... »

Dimanche dernier, un violent orage, accompagné de grêlons énormes, s'est abattu sur la ville de Châteaubriant au milieu d'une bourrasque de la plus extrême violence. De six à sept heures du soir, les éclairs et le tonnerre n'ont pas discontinué à travers une pluie serrée de grêlons qui a occasionné de grands dégâts.

La violence de la bourrasque a été telle, que sur le boulevard de Palluel onze peupliers, hauts et gros, ont été déracinés et couchés à terre dans une prairie appartenant à M^{me} de Boispean.

Finira-t-on par savoir au juste ce qu'est devenu le billet gagnant du gros lot de la Loterie franco-espagnole ?

Le *Petit-Nord* publie une lettre, signée J. Dorigny, à laquelle est jointe l'attestation suivante qui la résume :

« Le maire de la commune de Le Monestier certifie que M. Dorigny, habitant sa commune, a brûlé devant lui le numéro 2,803,490 de la Loterie franco-espagnole et lui a déclaré vouloir renoncer au lot de 450,000 fr. gagné par ce numéro.

« En foi de quoi nous lui délivrons la présente attestation.

« Le Monestier, le 13 mai 1880.

« Le Maire, COMPTE. »

Faits divers.

LE DRAME DE LA PASSION A OBERAMMERGAN.

Oberammergan est un petit village de Bavière où, tous les dix ans, a lieu une représentation théâtrale qui rappelle les mystères du moyen âge, à laquelle prennent part tous les habitants du village et qui attire des touristes et des curieux venus de tous les points de l'Europe.

Ce genre de représentation date de 1634, à l'occasion de la peste qui ravagea le pays à cette époque. Les habitants d'Oberammergan firent alors le vœu de représenter publiquement la Passion tous les dix ans, en souvenir et en signe d'édification.

Les représentations ont commencé le dimanche de la Pentecôte, 16 de ce mois. Il y en aura dix-sept en tout.

Tout le village, avons-nous dit, y prend part, directement ou indirectement. Le personnel des acteurs s'élève à 400 individus environ.

Celui qui n'y joue pas ou n'y chante pas, ou n'y tient pas un rôle de figurant, celui-là fait de la musique à l'orchestre, dans les répétitions générales ou pendant les représentations.

Les enfants se mêlent à ces jeux dès l'âge le plus tendre, et le goût de la comédie religieuse se transmet ainsi d'une génération à une autre.

Le théâtre est dressé sur une pelouse ; il contient 5 à 6,000 personnes. Dans le fond de la partie réservée aux spectateurs, il y a des loges devant lesquelles des rangées de bancs en bois, dressées en amphithéâtre et qui descendent vers l'orchestre.

La scène est en plein air ; de la scène on distingue pourtant le théâtre proprement dit, établi au centre, et où l'on figure des tableaux vivants. L'arrangement de cette scène rappelle l'ancien théâtre grec ou les théâtres du moyen âge sur lesquels on célébrait les mystères.

La première journée de cette série de représentations religieuses a été contrariée par un violent orage accompagné d'averses torrentielles, ce qui, du reste, n'a pas empêché les auteurs de rester imperturbablement à leur poste, pas plus que n'ont bougé les spectateurs accourus de tous les points de l'Allemagne à ce curieux spectacle.

Un bon paysan se présente dans une administration pour obtenir un emploi :

— Avez-vous des enfants ? lui demanda-t-on.

— Oui, deux.

— Mineurs ?

— Oh ! non, répond le bonhomme, ils sont encore trop jeunes !

UNE BONNE NOUVELLE.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du *Spasalgique-Marchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

Dernières Nouvelles.

On nous assure, dit le *Grand Journal*, que l'annonce de la manifestation du 23 mai a fait perdre plus de deux millions à l'industrie et au commerce parisiens.

Un grand nombre en effet de familles riches, croyant à tort aux fanfaronnades de quelques feuilles socialistes, ont eu peur d'une nouvelle édition des journées de juin et se sont pressées de quitter Paris.

C'est le seul résultat obtenu par les manifestants ; il est douteux que les ouvriers parisiens aient beaucoup à s'en féliciter.

Montpellier, 25 mai.

Manifestations bruyantes à la Faculté de médecine. Ce matin, malgré toutes les mesures prises, le cours de M. Planchon n'a pu avoir lieu. A 10 heures, tous les étudiants se sont rendus devant la Faculté de médecine pour interrompre le cours du doyen. Le tumulte fut tel que le cours n'a pas eu lieu.

Les gardiens de la paix, ayant à leur tête le commissaire central, étaient présents pour empêcher le tumulte de se produire sur la voie publique.

A onze heures, le doyen a été accompagné à son domicile, à travers les rues de la ville, escorté par 500 étudiants huant et sifflant.

Voici la cause exacte de ces manifestations :

Le ministre a récemment nommé à la chaire d'histoire naturelle MM. Planchon et Sabatier. Les étudiants prétendent que la place de suppléant revenait de droit à M. Amagat. De là, conflit entre les étudiants et le doyen que les étudiants accusent d'être la cause de l'échec de M. Amagat. Les étudiants demandent la démission du doyen et la nomination de M. Amagat.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 25 mai.

La Bourse subit aujourd'hui une très-légère réaction. On se préoccupe des nouvelles venues de Londres. C'est demain que commence la liquidation de fin de mois sur le marché anglais ; on craint qu'elle dénote un certain resserrement de l'argent.

Les opérations du comptant n'en gardent pas moins chez nous toute leur activité. La Banque de Paris fait 1,035 et 1,030 ; le Crédit lyonnais est à 945 et 942.50. La Société financière se tient à 538.75 et 537.50. Ces oscillations bien étroites permettent de juger de la solidité que conserve le marché.

Nous retrouvons le Crédit foncier à 1,260, rapportant à ce cours 3,40 0/0 par an. Il se cote au niveau de nos plus grandes valeurs. La Banque d'escompte est l'objet d'achats suivis. On demande des obligations du Crédit foncier, Communales 1879 et 1880, ainsi que des obligations de la Banque hypothécaire. Les actions de cette dernière Société sont bien classées dans les portefeuilles et attendent la hausse que leur garantit la prospérité de l'institution.

La Rente Foncière Parisienne est faible aux environs de 600. La Banque Parisienne est également beaucoup plus lourde. On signale des ventes continues sur ces deux titres.

En résumé, notre 5 0/0 ne fléchit que de quelques centimes. L'Italien revient à 85.70, en large avance depuis le commencement du mois.

Le Florin 4 0/0 d'Autriche est à 75.40.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gêrome. — Bulletin, par X. Dachères. — Salon de 1880 (4^e article), par Daniel Bernard. — Un édit impérial à Pékin, par A. Brunet. — Accident du ballon *La Ville de Roubaix*. — Jeune Fille d'Athènes, aquarelle de M^{lle} E. Martineau. — La Jolie Veuve, par Charles Rosa (traduit de l'anglais par Amy Davy). — Nouveaux Samedis, par M. A. de Pontmartin (xix^e série). — Une chasse à l'hippopotame, par A. Brunet. — Bulletin financier. — Les Juifs polonais sur la frontière russe, par E. Herbaut. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echécs.

GRAVURES : Inauguration du monument du colonel Denfert-Rochereau, à Saint-Maixent. — Affichage d'un édit impérial à Pékin. — Perte d'un vapeur américain de l'*Union Company*, allant au Cap. — Accident du ballon *La Ville de Roubaix*, dans la plaine de Lens. — Incendie des entrepôts de Bacalan, à Bordeaux. — Salon de 1880 : *Devant l'Alcade*, tableau de M. Jules Worms. — Jeune Fille d'Athènes, d'après une aquarelle de M^{lle} E. Martineau. — Chasse à l'hippopotame dans l'Angola, Afrique occidentale. — Juifs polonais se rendant au marché. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. ; 50 trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Théâtre de Saumur.

Mercredi 26 mai 1880.

Une seule représentation donnée par les Artistes de l'Ambigu DE PARIS.

ROBERT MACAIRE

Pièce légendaire en 7 actes et 8 tableaux, de MM. St-Amant, Paul Antier et Frédéric Lemaitre.

PRÉCÉDÉ DE

L'Auberge des Adrets

Prologue en 2 parties.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

Capital : 6,000,000 de francs.

Siège social : 7 et 9, rue Taitbout, PARIS.

Revenu de 5 fr. 40 à 5 fr. 60 0/0

Par des obligations industrielles, avec garantie hypothécaire.

29, Rue Saint-Jean, 29, SAUMUR.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0

Avec Lots

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100.000 fr.
1 — — — — —	25.000 »
6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit :	30.000 »
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit :	45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 1^{er} tirage a eu lieu le 5 avril 1880.

Le 2^e tirage aura lieu le 5 juin.

Les intérêts des Obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et, dans les départements, dans toutes les Recettes des Finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'Obligations

